

Image not found or type unknown



démarches administratives

Par **mlengue**, le **08/01/2011** à **16:12**

Bonjour,

Je dois remplir ma déclaration trimestrielle de ressources car je touche le rmi. Je vis en Guadeloupe. Ma question est la suivante : j'ai une fille de 18 ans, étudiante, qui vit chez moi et qui touche une bourse de 460 euros par mois. Son nom est bien indiqué sur la feuille mais dois-je déclarer le montant de ses 3 mois de bourse ou non ? Et faut-il également préciser le nombre d'heures de cours ? merci pour votre réponse. bonne journée